

REPUBLIQUE DU NIGER



CABINET DU PREMIER MINISTRE



AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE

RAPPORT ANNUEL 2021

Sommaire

INTRODUCTION.....	11
PARTIE I : PRESENTATION DE L'AUTORITE DE REGULATION	12
1.1 Missions.....	12
1.2 Vision de l'ARCEP Niger.....	12
1.3 Organisation et Fonctionnement	12
1.4 Des ressources financières.....	13
1.5 Des ressources humaines	13
1.6 Des ressources matérielles et techniques	14
PARTIE II : ACTIVITES REALISEES	14
2.1 Activités Régulatoires	14
2.1.1 De l'Application des textes législatifs et réglementaires	15
Analyse des Marchés de gros et de détails	15
De l'approbation des offres du marché de détail.....	16
L'accès et l'interconnexion des réseaux et services de communications électroniques.....	16
De l'entrée sur le marché :.....	17
De la gestion des ressources rares	18
De l'homologation des équipements	18
De l'Agrément d'installateurs.....	18
Du contrôle des obligations des opérateurs	19
Autres contrôles :.....	20
2.1.2 DE LA PROTECTION DES INTERETS DE L'ETAT, DES UTILISATEURS ET DES OPERATEURS.....	21
Traitement des plaintes de brouillage.....	21
2.1.3 De la Collecte des ressources devant alimenter le fonds d'accès universel.....	21
2.2 Autres activités.....	22
Gestion budgétaire	22
Communication au public	22
Coopération	24
PARTIE III : STATISTIQUES 2021 DES COMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE	25
A. SECTEUR DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.....	25

Les opérateurs.....	25
Le parc d'abonnés.....	26
Le parc d'abonnés Fixes	26
Le Parc d'abonnés Mobiles	27
Parts de marché en termes de parc d'abonnés mobiles	28
Taux de pénétration.....	29
Taux de pénétrations fixe.....	29
Parc d'abonnés Internet.....	31
Parc Internet fixe	31
Parc d'abonnés Internet Mobile.....	32
Taux de pénétration Internet global	34
Chiffre d'affaires.....	35
Evolution du chiffre d'affaires.....	35
Parts de marchés en chiffres d'affaires	36
Revenu Moyen Par Abonné (ARPU)	36
Investissements.....	37
EMPLOIS.....	38
BANDE PASSANTE INTERNATIONALE (BPI)	38
B. Secteur de la Poste	38
Emplois.....	39
Autres Statistiques postales.....	39
CONCLUSION, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	40
ANNEXES	42
ANNEXE 1 : DECISIONS CNRCEP 2021	42
Annexe 2 : Assignation	42
Annexe 3 : ANNULATION	43
Annexe 4 MODIFICATION.....	43
Annexe 5: RENOUVELLEMENT.....	43
Annexe 6 : AUTRES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT.....	43
Annexe 7 : Liste des équipements homologués	44
Annexe 8 : Agrément d'installateur	46

Annexe 9 : ATTRIBUTION RESERVATION ET ABROGATION D'ATTRIBUTION DE NUMEROS.	47
ANNEXE 10 : SERVICE A VALEUR AJOUTEE - SVA.....	53
ANNEXE 11 Autorisations Réseaux Indépendants.....	56
Annexe 12 : Liste des missions de représentation	57
Annexe 13 : Tableau de quelques réalisations phares de 2021	58

GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Graphiques

- Graphique n° 1 : Evolution du nombre d'abonnés fixe
- Graphique n° 2 : Evolution du nombre d'abonnés Mobile
- Graphique n° 3 : parts de marchés en termes d'abonnés mobile en 2021
- Graphique n° 4 : Parc d'abonné total (mobile et fixe)
- Graphique n° 5 : Taux de pénétration fixe
- Graphique n° 6 : Taux de pénétration Mobile
- Graphique n° 7 : Évolution du parc d'abonnés Internet Fixe
- Graphique n° 8 : Evolution du Parc d'abonnés internet mobile
- Graphique n° 9 : Parc d'abonnés Internet Mobile en 2021
- Graphique n° 10 : parts de marché abonnés internet mobile en 2021
- Graphique n° 11 : Taux global de pénétration Internet
- Graphique n° 12 : Evolution du chiffre d'affaires
- Graphique n° 13 : INVESTISSEMENTS DES OPERATEURS

Tableaux

Tableau 1 : effectif du personnel - Source ARCEP.....	13
Tableau 2 : Bénéficiaires de Licences Individuelles.....	17
Tableau 3 : des autorisations	18
Tableau 4 : situations des facturations et recouvrements.....	22
Tableau 5 : Exécution du Budget 2021.....	22
Tableau 6 : Liste des opérateurs	26
Tableau 7 : Parc d'abonnés fixe - Source ARCEP	26

Tableau 8 : Parc d'abonnés Mobile	27
Tableau 9 : Parts de marchés en termes d'abonnés Mobile	28
Tableau 10 : Parc total d'abonnés (fixe et mobile)	29
Tableau 11 : Taux de pénétration Fixe	30
Tableau 12 : taux de pénétration Mobile	30
Tableau 13 : Parc abonnés Internet Fixe	31
Tableau 14 : Evolution du Parc Abonnés Internet Mobile	32
Tableau 15 : Parc d'abonnés à Internet en 2021.....	32
Tableau 16 : Parts de marché en termes d'abonnés Internet Mobile en 2021	33
Tableau 17 : taux de pénétration Internet Fixe.....	34
Tableau 18 : Evolution du Taux de pénétration Internet Mobile -Source INS	34
Tableau 19 : Evolution du taux global de pénétration à Internet	34
Tableau 20 : Evolution du chiffre d'affaires des opérateurs	35
Tableau 21 : Evolution des parts de marchés des opérateurs	36
Tableau 22 : Evolution de l'ARPU	36
Tableau 23 : Evolution des Investissements des opérateurs	37
Tableau 24 : Evolution des Emplois.....	38
Tableau 25 : Bande Passante Internationale.....	38
Tableau 26 : Chiffre d'affaires des opérateurs postaux détenteurs de licences en 2021 Erreur ! Signet non défini.	
Tableau 27 : Nombre d'emplois en 2021 des 3 opérateurs postaux	39

LE MOT DE LA PRESIDENTE



L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP) dans son document de stratégie (2021-2030) a pour vision de : **« Devenir une institution de régulation de référence dans la sous-région qui favorise l'inclusion, la croissance et l'innovation numérique et postale pour un développement durable »**.

Cette vision est, bien entendu, compatible avec la mission de régulateur du secteur des communications électroniques et de la poste.

Rappelons que, conformément à la loi 2018-47 du 12 juillet 2018, la mission principale de l'ARCEP est la régulation des activités exercées dans les secteurs des communications électroniques et de la poste sur l'ensemble du territoire national.

Outre cette mission principale de régulation des secteurs de la Poste et des Communications Electroniques, l'ARCEP s'est vue récemment confier de nouvelles missions de régulation dans les domaines de la gouvernance de l'internet et de la communication audiovisuelle.

La mise en œuvre de cette vision est déclinée dans le plan stratégique (2021-2025) de l'ARCEP dont le processus de concrétisation a démarré effectivement au cours de l'année 2021.

L'usage des technologies de l'information et de la communication se généralise si bien qu'aucune branche de l'économie nigérienne n'en est épargnée surtout avec l'usage accru des services internet qui est entré désormais dans les mœurs de la majorité de la population nigérienne.

La couverture en réseau large bande est en progression grâce aux tarifs de l'internet large bande mobile parmi les plus attractifs de l'Afrique de l'Ouest.

Concernant les services de livraison de colis postaux et courriers, ils se développent toujours dans un cadre informel sauf au niveau de trois (3) opérateurs dont l'opérateur historique. La régulation dans ce sous-secteur, faudrait-il, encore le souligner, a encore du plomb dans l'aile.

Néanmoins, la matérialisation du service postal universel se réalise progressivement.

Beaucoup d'efforts sont consentis en permanence dans le cadre des contrôles programmés ou inopinés pour s'assurer de la qualité des services et surtout sensibiliser les acteurs sur la nécessité de respecter leurs obligations telles que contenues dans leurs cahiers respectifs.

Dans cette optique, une journée d'informations a été initiée et animée en relation avec les structures des associations de défense des consommateurs et autres acteurs en novembre 2021.

Au plan international, l'ARCEP a pris part à toutes les rencontres non seulement à celles organisées par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et l'Union Postale Universelle (UPU) mais aussi à toutes celles tenues par les organisations dont elle est membre.

L'évolution rapide des innovations technologiques dans le domaine du numérique entraîne des défis majeurs qu'il convient de relever.

Ce qui nous impose un changement de fusil d'épaule en adoptant des stratégies de résilience constantes pour pouvoir répondre efficacement à l'attente de l'ensemble de l'écosystème.

Il s'agira pour nous de redoubler d'effort afin de consolider non seulement nos acquis mais aussi multiplier les initiatives pour bâtir un développement harmonieux et durable du numérique durant l'année 2022.

Avec l'évolution de la technologie, la régulation du secteur du numérique constitue aujourd'hui, à n'en point douter, un défi que nous nous efforçons, sans désespérer, de relever pour le bien être des consommateurs nigériens. D'ores et déjà l'ARCEP est sur les chantiers de la préparation du lancement de la 5G, l'Internet des objets (IOT) et la protection des données à caractère personnel, etc...

Cela est possible, il est à notre portée car tous les ingrédients sont réunis pour mettre en œuvre les objectifs que nous nous sommes fixés pour faire de l'ARCEP un acteur majeur de l'essor de l'économie numérique et de la poste.

Il s'agit de consolider les acquis en renforçant au quotidien nos compétences juridictionnelle, organisationnelle et managériale afin d'apporter notre contribution à l'édification d'une économie numérique stable répondant aux aspirations des toutes les parties prenantes et permettre au gouvernement d'amorcer une transformation numérique réussie.

Nous resterons constamment à l'écoute de tous les acteurs clés en vue de créer les conditions d'une collaboration saine dans la perspective de bâtir une régulation efficace et indépendante pour un secteur dynamique et épanoui du numérique et de la poste.

Mme BETY AICHATOU HABIBOU OUMANI

LE MOT DU DIRECTEUR GENERAL



L'exercice 2021 a été marqué par la poursuite de la gestion des effets induits de la pandémie de la COVID 19 par les opérateurs des secteurs régulés par l'ARCEP.

Cette situation préoccupante desdits secteurs a amené les plus hautes autorités du Niger à s'intéresser de plus près à la question.

C'est ainsi que le 07 mai 2021, lors d'une rencontre qu'il a initiée avec les principaux responsables du secteur des communications électroniques, le Président de la République, a dressé un tableau peu reluisant, notamment en ce qui concerne les taux de couverture téléphonique et de pénétration de l'internet mobile.

Il a également relevé la cherté des tarifs et la mauvaise qualité des prestations, avant d'instruire les acteurs à se ressaisir pour « donner au peuple nigérien un accès à des services de communications électroniques de qualité à un coût abordable ».

Fort de cet appel, l'ARCEP a, conformément à ses attributions, rapidement pris en charge ces questions à travers :

- La participation à la relecture des textes réglementaires ;
- L'acquisition d'équipements de contrôle de dernière génération et ;
- Le renforcement des contrôles de qualité de service et du spectre radioélectrique.

Au 31 décembre 2021, le secteur des **communications électroniques** dénombre quatre (4) opérateurs de réseaux mobiles dont deux qui font en même temps le fixe, un (1) opérateur détenteur de licence d'infrastructures et quatre (4) Fournisseurs d'Accès Internet.

Pour cette période, **le parc d'abonnés fixe** a régressé de 13% par rapport à 2020. En effet, depuis 2018, il est observé qu'il y a de moins en moins d'abonnés fixe ; Niger Télécoms détient 99% du parc d'abonnés fixe.

En ce qui concerne **le parc d'abonnés mobile**, il est observé un accroissement régulier depuis 2017. De **12 279 004** en 2020, il est passé à **15 070 362 en 2021**, soit une hausse d'environ, deux millions huit cent mille abonnés (2 800 000).

Le taux de pénétration fixe qui est de **0,51%** est en diminution en **2021** il n'a guère atteint la barre de **1%**.

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est de **60%** au cours de l'exercice 2021, soit une croissance de **8 points** par rapport à 2020.

L'accès global à Internet a connu une hausse régulière depuis 2017. En 2021, il est de **33%** contre **30%** en 2020.

Les opérateurs du secteur des communications électroniques cumulent un chiffre d'affaires de **267 357 333 131 FCFA, soit une augmentation de 14.8%**

Enfin, Les investissements connaissent une baisse de **7%** par rapport à 2020 due à une baisse des investissements notamment chez Zamani Com par rapport à 2020.

Le marché de la Poste est constitué de trois (3) opérateurs légalement reconnus dont l'opérateur historique NIGER POSTE, prestataire du service postal universel, DHL et RED STAR, deux opérateurs privés.

Ces opérateurs ont enregistré pour le service courrier un chiffre d'affaires de **836 063 680 en 2021** dont **60%** à l'actif de Niger Poste.

Le processus de mise en œuvre de la politique sectorielle étant toujours en cours, l'ARCEP continue à mener des actions de surveillance et de sensibilisation auprès des acteurs dudit secteur.

HACHIMOU Hassane

INTRODUCTION

Le présent rapport d'activités de l'année 2021 est élaboré pour répondre aux exigences des dispositions de l'article 12 de la loi n° 2018-47 du 12 juillet 2018 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) qui dispose que : « L'ARCEP établit un rapport annuel, qui rend compte de son activité et de l'application des dispositions législatives et réglementaires ainsi que du respect des prescriptions afférentes aux conventions, licences et autorisations relatives aux secteurs régulés, en particulier les statistiques sur la qualité et la disponibilité des services et des réseaux. »

Le rapport annuel constitue un élément d'information et de transparence, dans la mesure où il met à la disposition de toutes les parties prenantes des statistiques fiables. Ce rapport se présente comme étant d'une part une synthèse des activités phares de l'ARCEP tirés des actions prévues dans le plan stratégique 2021-2025 et d'autre part rend compte de l'évolution du secteur des Communications Electroniques et de la Poste au Niger au cours de l'exercice 2021.

Le présent rapport d'activités comporte les parties ci-après :

- La Présentation de l'Autorité de Régulation
- Les Activités réalisées (activités régulatrices, activités non régulatrices)
- Les données statistiques des communications électroniques et de la poste ;
- La conclusion, les suggestions et les perspectives 2022.

PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION

1.1 Missions

Conformément à la loi n° 2018-47 du 12 juillet 2018 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP), les principales missions assignées à l'ARCEP sont de :

- Veiller à l'application stricte des textes législatifs et réglementaires, au respect des conventions, des termes des licences, des autorisations et des déclarations y afférents ;
- Protéger les intérêts de l'Etat, des utilisateurs et des opérateurs, en prenant toute mesure propre à garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale ;
- Promouvoir le développement des secteurs concernés en veillant, notamment à leur équilibre économique et financier ;
- Mettre en œuvre les mécanismes de consultation des utilisateurs et des opérateurs tels que prévus par les lois et règlements en vigueur ;
- Collecter les ressources financières devant alimenter le fonds d'accès universel ;
- Veiller au respect des exigences essentielles notamment les normes environnementales et sanitaires en matière de communications électroniques et de la poste.

1.2 Vision de l'ARCEP Niger

« Devenir une institution de régulation de référence dans la sous-région qui favorise l'inclusion, la croissance et l'innovation numérique et postale pour un développement durable

1.3 Organisation et Fonctionnement

En termes d'organisation, l'ARCEP est composée de deux (2) organes :

- Un organe délibérant à savoir le Conseil National de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (CNRCEP);

- Un organe exécutif dénommé, Direction Générale (DG).

Pour mieux assurer son fonctionnement, L'ARCEP dispose à la fois de ressources financières, humaines, matérielles et techniques.

1.4 Des ressources financières

Aux termes de l'article 41 de la loi n° 2018-47 du 12 juillet 2018, l'ARCEP dispose de ressources ordinaires et de ressources exceptionnelles.

Constituent les ressources ordinaires de l'ARCEP :

- les redevances annuelles versées par les opérateurs titulaires d'une licence, d'une convention ou d'une autorisation telles que déterminées par les lois sectorielles et par le texte de la convention, de la licence ou de l'autorisation ;
- les frais d'instruction des dossiers, d'inspection et de contrôle des installations et les frais de procédure versés par les opérateurs du secteur en vertu des lois sectorielles ;
- les revenus des travaux et de prestations ou de services rendus.

Constituent les ressources exceptionnelles de l'ARCEP :

- les produits des emprunts ;
- les produits financiers ;
- les subventions de l'État, des organismes publics ou privés nationaux ou internationaux ;
- les dons et legs régulièrement autorisés.

1.5 Des ressources humaines

Au 31 décembre 2021, l'ARCEP dispose d'un effectif de quatre-vingt-trois (83) agents répartis comme suit :

N°	DESIGNATION	NOMBRE TOTAL
	CABINET PRESIDENTE	5
1	DIRECTION GENERALE	8
2	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	6
3	DIRECTION COMPTABLE ET FINANCIERE	6
4	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DES APPROVISIONNEMENTS	17
5	DIRECTION DES RESEAUX ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	14
6	DIRECTION DES RADIOCOMMUNICATIONS	10
7	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX	4
8	DIRECTION DES ACTIVITES POSTALES	4
9	DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DU SYSTEME DE L'INFORMATION	6
10	DIRECTION DES ETUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA COOPERATION	3
	TOTAL EFFECTIF	83

Tableau 1 : effectif du personnel - Source ARCEP

1.6 Des ressources matérielles et techniques

Dans l'optique d'accomplir efficacement sa mission, l'ARCEP s'est dotée d'une gamme variée de ressources matérielles et techniques. Il s'agit entre autres des équipements, des applications et des outils de contrôles auxquels s'ajoutent des contrats de prestations diverses.

PARTIE II : ACTIVITES REALISEES

Les principales activités du plan d'actions 2021 réalisées en lien avec les objectifs du plan stratégique 2021-2025 sont résumées dans le tableau 28 (annexe 13).

Les actions réalisées au cours de l'année 2021 se déclinent en activités régulatrices et autres activités.

2.1 Activités Régulatrices

- Les activités « régulatrices » s'entendent de l'ensemble des activités qui concourent à l'atteinte des missions et/ou objectifs de la régulation qui sont : l'application des textes législatifs et réglementaires ainsi que les conventions, concessions et cahiers de charges se rapportant aux secteurs régulés ;
- la protection des intérêts de l'Etat, des utilisateurs et des opérateurs ;
- la promotion du développement efficace des secteurs régulés;
- la collecte des ressources devant alimenter le fonds d'accès universel.
- La veille au respect des exigences essentielles notamment les normes environnementales et sanitaires en matière de communications électroniques et de la poste.

2.1.1 De l'Application des textes législatifs et réglementaires

Secteur des Communications Electroniques

Au cours de l'année 2021, les activités ont porté sur :

Analyse des Marchés de gros et de détails

1. Marché de gros

L'ARCEP a procédé à la détermination des marchés pertinents des communications électroniques au titre de la période 2021-2023. Ainsi, on relève au titre des différents marchés :

marchés mobiles de gros

- ✓ Marché M1 : Terminaison d'appel sur réseaux mobiles individuels ;
- ✓ Marché M2 : Fourniture en gros d'accès à l'infrastructure passive radio de réseau mobile (partage passif de point haut : site, pylône, énergie, sécurité.)

marchés fixes de gros

- ✓ Marché F1 : Terminaison d'appel sur réseaux publics fixes individuels ;
- ✓ Marché F2 : Fourniture en gros d'accès passif à la boucle locale filaire
- ✓ Accès au génie-civil (GC : fourreaux, alvéoles, pylônes),
- ✓ Accès à la fibre noire (FON).
- ✓ Marché F3 : Fourniture en gros de segment terminal de liaison louée ;
- ✓ Marché F4 : Fourniture en gros d'accès à l'infrastructure fixe en amont de la boucle locale

2. Marchés de détails

marchés mobile de détail

- ✓ Marché D1 : Fourniture au détail de services mobiles domestiques sur réseaux 2G / 3G / 4G, en prépayé ou postpayé, pour les particuliers ou les entreprises comprenant :
 - abonnement à un réseau public mobile,
 - appels vocaux nationaux,
 - services de messagerie (SMS, MMS) nationaux,
 - services internet (via Smartphone ou clé).

marchés fixes de détail

- ✓ Marché D2 - Fourniture au détail de téléphonie fixe nationale sur réseau filaire ou hertzien, en prépayé ou postpayé, pour les particuliers ou les entreprises :
- ✓ Marché D3 : Fourniture au détail d'internet fixe

De l'approbation des offres du marché de détail

En raison de la prolifération des offres qui remet en cause le principe de lisibilité de celles-ci par les consommateurs, l'Autorité de Régulation a initié un projet de décision pour encadrer les offres de détail. Ce projet fait l'objet d'une consultation publique.

En parallèle à ce projet, l'Autorité de Régulation a lancé un appel à concurrence en vue de recruter un cabinet chargé de concevoir et implémenter une méthode d'analyse (test de ciseau tarifaire) et un modèle permettant de faciliter la gestion et le suivi des offres. La méthode d'analyse et le modèle doivent permettre à l'ARCEP de traiter efficacement les offres de services et de veiller au bon respect des obligations des fournisseurs de services de communications électroniques ouverts au public en matière d'offres au public.

Par ailleurs, il convient de relever que l'ARCEP a mis en ligne un, projet de décision visant à adapter la décision n°72 pour tenir compte de la data.

L'accès et l'interconnexion des réseaux et services de communications électroniques

Il a été procédé à la prise des décisions suivantes :

- cinq (5) décisions d'approbation d'offres techniques et tarifaires d'interconnexion des opérateurs titulaires de licence dont quatre (4) opérateurs de téléphonie (Zamani Télécom SA, Celtel Niger SA, Atlantique

télécom Niger SA et Niger Télécom SA et un (1) opérateur d'infrastructure (American Towers) .

- Mise en œuvre des initiatives free roaming concernant le Niger :

Dans ce cadre, l'ARCEP a initié une série de propositions visant à supprimer la surtaxe sur les communications internationales entrantes en provenance des pays membres de la CEDEAO et du G5 Sahel. La suppression de cette taxe a été concrétisée par l'adoption de la loi n°2021-022 du 02 août 2021 portant rectification de la loi des finances n°2020-67 du 10 décembre 2020.

De l'entrée sur le marché :

- Des Licences individuelles :

L'ARCEP a procédé à l'instruction de trois (3) dossiers de demande de licence individuelle pour la fourniture d'accès Internet. Les bénéficiaires figurent dans le tableau ci-après :

AFRIX TELECOM NIGER	Décret 2021-138/PRN/MPT/EN du 26/02/2021
COMSATE NIGER	Décret 2021-139/PRN/MPT/EN du 26/02/2021
BACOREX	Décret 2021-140/PRN/MPT/EN du 26/02/2021

Tableau 2 : Bénéficiaires de Licences Individuelles

- des déclarations de Service à Valeur Ajoutée(SVA) :

Plusieurs déclarations de SVA ont été enregistrées auprès de l'ARCEP. La liste des opérateurs déclarés figure en annexe n°10.

- des autorisations

Quatre (4) autorisations pour établissement et exploitation réseaux indépendants ont été accordées par l'ARCEP. Ces autorisations figurent dans le tableau ci-dessous /

AUTORISATIONS	REFERENCE
MANGA SECURITE	N°38/ARCEP/DRx/DAJC/21 du 19/04/21
SOCIETE DE RECHERCHE MINIERE	N°45/ARCEP/DRx/DAJC/21 du 10/05/21
GROUPE PLANETE AFRIQUE	N°72/ARCEP/DRx/DAJC/21 du 18/06/21
VITAL SECURITE	N°117/ARCEP/DRx/DAJC/21 du 27/08/21

Tableau 3 : des autorisations

De la gestion des ressources rares

➤ des ressources en numérotation

Au cours de l'année 2021, l'ARCEP a pris Soixante-sept (67) décisions dont :

- 21 attributions ;
- 35 retraits ;
- 11 réservations ;

Les détails relatifs aux ressources en numérotation figurent en annexe n°11.

➤ des ressources en fréquence

Au cours de l'année 2021, l'ARCEP a pris vingt-sept (27) décisions dont :

- 19 assignations ;
- 03 abrogations ;
- 03 renouvellements ;
- 02 modifications.

Les détails relatifs aux ressources en fréquence figurent en annexe n°8.

De l'homologation des équipements

Cent quatre (104) certificats d'homologations ont été délivrés en 2021. La liste de ces équipements homologués est détaillée en annexe n°6.

De l'Agrément d'installateurs

Sept (7) agréments dont un (1) renouvellement ont été accordés en 2021. Le tableau détaillant les agréments est en annexe n°7.

Du contrôle des obligations des opérateurs

➤ Contrôle du spectre radioélectrique :

Surveillance du spectre et inspection des sites radioélectriques

Cinq (5) missions ont été menées au cours de cette année : (i) contrôle et observation du spectre radioélectrique conjointe au niveau de la ville de Niamey (ii) contrôle et observation du spectre radioélectrique dans les régions d'Agadez et Zinder (iii), contrôle et observation du spectre dans les régions de Tahoua et Maradi (iv) contrôle et observation du spectre radioélectrique dans les régions de Tillabéry et Dosso.

Au cours des différentes missions, le département surveillance du spectre de l'ARCEP a contrôlé 96 réseaux privés indépendants radioélectriques soit un total de 164 stations radioélectriques dont douze (12) nouvelles mises en services.

L'observation de l'occupation spectrale au niveau national a permis de déceler des anomalies dans l'utilisation de certaines bandes de fréquences par des opérateurs détenteurs de licence.

Les corrections nécessaires ont été apportées par les opérateurs sur instruction de l'ARCEP. Aussi, cette surveillance a permis de détecter des produits d'intermodulation sur certaines bandes de fréquences causés par les stations de radiodiffusion sonore en bande FM dans la ville de Niamey et certaines localités. Le Conseil Supérieur de la Communication a été informé de la situation.

➤ Contrôle de conformité des équipements radioélectriques

Quarante-cinq (45) demandes d'étude de conformité ont été traitées au cours de l'année 2021.

➤ Contrôle des tarifs

Un contrôle de tarifs des appels internationaux a été effectué suite à l'acquisition de l'outil automatisé de contrôle des tarifs. Ce contrôle ayant relevé une anomalie dans le système de facturation d'un opérateur, l'autorité a exigé la restitution des crédits de communication indûment prélevés.

➤ Contrôle de la qualité de service

Quatre (4) missions d'audit des réseaux ont été diligentées au cours de cette année 2021 dans plusieurs localités du pays, afin de s'assurer du niveau de qualité de service fourni aux consommateurs.

Ces audits qui ont concerné les régions de Niamey, Tillabéry, Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder ont révélé une non-conformité aux normes de qualité de service. En conséquence l'Autorité de Régulation a instruit les opérateurs de respecter les engagements de qualité de service contenus dans leurs cahiers des charges.

Suite à l'adoption de la décision **n°00012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021** fixant les indicateurs de la qualité de service, de la couverture, les modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communications électroniques ouverts au public au Niger, une campagne d'audit et de contrôle des réseaux de téléphonie mobile a été lancée.

Concomitamment à ces audits, il a été préparé un projet de décision, pour réviser la décision n°007 relative au contrôle de la QoS pour tenir compte de l'introduction des services 4G et de la publication des cartes de couverture radio des opérateurs.

Autres contrôles :

➤ Du contrôle des autres obligations des opérateurs :
Il s'agit notamment :

- du respect de la forme juridique et de l'actionnariat ;
- de la souscription à une police d'assurance ;
- du paiement de la contribution aux missions et charges de l'accès universel ;
- du paiement de la contribution au financement de l'autorité de régulation ;
- du paiement de la contribution aux missions de recherche et Le développement ;
- du paiement de la redevance pour assignation de fréquences ;
- du paiement de la redevance pour gestion du plan de numérotation ;
- de l'identification des utilisateurs de réseaux et services de télécommunications.

A l'issue du contrôle, l'opérateur défaillants que sont Celtel Niger S.A, Moov Africa Niger, Zamani Télécoms S.A ont été mis en demeure suivant des décisions (annexe n° 1).

Après le contrôle du respect des décisions de mise en demeure, seul l'opérateur Niger Télécoms a fait l'objet de sanction suivant la décision n°000010/ARCEP/CNRCEP/21 du 19 Octobre 2021.

2.1.2 DE LA PROTECTION DES INTERETS DE L'ETAT, DES UTILISATEURS ET DES OPERATEURS

Traitement des plaintes de brouillage

Le traitement des cas de brouillage permet de résoudre les problèmes d'interférences en identifiant les sources de brouillages et prenant des mesures ou en suggérant des solutions pour mettre fin aux perturbations. L'ARCEP a reçu deux (2) plaintes de la part de l'opérateur de téléphonie mobile Celtel Niger :

- Une perturbation sur le fonctionnement de son réseau 4G dans la bande 791-801 MHz dans certains quartiers de Niamey;
- Une perturbation sur le fonctionnement de son réseau 3G dans la bande des 900 MHz au niveau de Niamey;

Les mesures effectuées par l'ARCEP ont démontré que des produits d'intermodulation des émissions des stations de radiodiffusion sonore dans la bande FM en sont la cause. L'ARCEP a, de concert avec le Conseil Supérieur de la Communication, entrepris des actions pour traiter ces cas de brouillage.

2.1.3 De la Collecte des ressources devant alimenter le fonds d'accès universel

L'ARCEP est chargée de la collecte des contributions des opérateurs qui alimentent le fonds d'accès/service universel.

Les Facturations et recouvrements des fonds d'accès universel se détaillent dans le tableau ci-après :

	2021
FACTURATION	3 731 908 709
RECOUVREMENTS	1 988 793 488
SOLDE AU 31 DEC 2021	1 743 115 221

Tableau 4 : situations des facturations et recouvrements

2.2 Autres activités

Gestion budgétaire

En 2020, le budget adopté par le CNRCEP et approuvé par le Premier Ministre par lettre n° 000290/Dircab/PM/DEF du 17 février 2021, s'élève à 10 540 124 725FCFA.

Exécution du budget

Conformément à l'article 46 de la loi 2018-47 du 12 juillet 2018, les dépenses de l'ARCEP au titre de l'année 2021 se présentent comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2021

RUBRIQUE	EXECUTION	BUDGET	%
Investissements	1 154 227 123	1 311 643 928	88,00%
dont Matériel technique et Centre de contrôle	568 413 368	568 413 368	100%
Matériel de transport	249 696 548	249 696 548	100%
Fonctionnement	4 833 384 412	5 227 979 339	92,45%
dont Contribution aux Organisations Internationales	145 474 084	150 000 000	96,98%
Contribution au Fonds d'Investissement pour le Développement (F.I.D)	4 029 872 003	4 000 683 440	100,73%
TOTAL	10 017 483 538	10 540 124 725	95,04 %

Tableau 5 : Exécution du Budget 2021

Communication au public

Le plan de communication 2021 de l'ARCEP s'est inscrit dans la poursuite de la diffusion régulière des informations relatives aux activités de ladite institution, conformément aux exigences de l'article 9 de la loi 2018-47 du 12 Juillet 2018.

A cet effet, l'ARCEP a mis en place divers outils de communication permettant de mettre des informations sur le développement des marchés, à la disposition du public intéressé (administration, communauté des opérateurs, utilisateurs, etc.).

Les informations mises à disposition sont notamment :

- l'ensemble des textes législatifs et réglementaires du secteur de la Poste et des Télécommunications ;
- les décisions du Conseil National de Régulation des Communications électroniques et de la Poste ;
- les avis d'appels d'offres, les cahiers des charges et tout autre document utile relatif à la régulation des secteurs.

La communication au public se fait à travers divers canaux.

- Relations publiques

Dans le souci de se rapprocher du public, deux activités essentielles ont été menées :

- ✓ en avril 2021, une mission de sensibilisation sur les procédures de gestion des plaintes en ligne dans les régions de Tahoua, Maradi, Zinder et Dosso ;
- ✓ le 14 octobre 2021, à Niamey, tenue d'une journée d'information sur la régulation des communications électroniques et de la poste.

- Site web de l'ARCEP

L'ARCEP dispose d'un site web : <http://www.arcep.ne> sur lequel sont publiées toutes les informations relatives :

- aux dispositifs législatifs et réglementaires des deux (2) secteurs ;
- avis d'appel d'offres ;
- les rapports annuels ;
- les offres d'emploi ;

- les consultations ;
- etc.

- Bulletin officiel

Conformément à l'article 8 de la loi 2018-47, du 12 juillet 2018, l'ARCEP a publié deux numéros du bulletin officiel en janvier et juin 2021.

- Réseaux sociaux

Dans le souci de mieux informer le public, l'ARCEP publie régulièrement des informations sur la page Facebook, créée à cet effet.

- Insertions dans les organes de presse

L'ARCEP utilise également d'autres canaux, notamment les médias publics et privés pour faire étendre le dispositif de communication à travers la publication de toutes les informations utiles pouvant permettre d'atteindre les cibles visées (communiqués – sensibilisation – etc.).

Au cours de l'exercice 2021, l'ARCEP a procédé à la publication de quatorze (14) articles de presse écrite (*Sahel et Sahel Dimanche, la Nation, Niger Inter, Afrique Progrès etc.*).

Ces insertions sont de diverses natures : points de presse, articles, publiereportages, communiqués de presse et insertions d'avis d'appels d'offres.

En outre, quatre (04) éléments audiovisuels (couvertures d'évènements, publi-reportages, etc.) ont été diffusés à travers la chaîne publique Télé Sahel et certains organes privés de télévision.

Enfin, l'ARCEP a diffusé plusieurs spots radiophoniques de sensibilisation en français, haoussa et djerma sur les ondes de certaines radios communautaires.

Coopération

- Dans le cadre de la gestion des partenariats institutionnels de l'ARCEP. Le paiement des cotisations se fait régulièrement en fonction de la demande et des échéances ;

- En ce qui concerne la coordination de fréquences aux frontières une réunion du comité des experts sur la préparation de l'accord de Coordination et de Partage des Fréquences Radioélectriques dans les Zones Frontalières du Niger et du Nigeria s'est tenue du 05 au 07 octobre 2021 dans la salle des conférences du Palais des Congrès de Niamey. Cette rencontre a débouché sur un projet d'accord de coordination d'utilisation de fréquences radioélectriques dans les zones frontalières qui attendent d'être signées par les deux (2) parties.
- Dans le cadre de ses missions de représentation, l'ARCEP a pris part au cours de l'année 2021, à plusieurs rencontres internationales soit par visio-conférence soit en présentiel. La liste des missions de représentation en présentiel, selon le titre et la période est en annexe 12.

PARTIE III : STATISTIQUES 2021 DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE

A. SECTEUR DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Les opérateurs

Le marché des communications électroniques compte quatre (4) opérateurs de réseaux mobiles dont deux qui font en même temps le fixe, un (1) opérateur détenteur de licence d'infrastructures et quatre (4) Fournisseurs d'Accès Internet.

Le tableau ci-après donne la liste des opérateurs avec le type d'offres de service de chacun :

OPÉRATEUR	NATURE DE LA LICENCE	OFFRES DE SERVICES
CELTEL NIGER SA	Mobile (2G, 3G et 4G)	Voix, Internet, SMS
ATLANTIQUE TELECOM SA	Mobile (2G et 3G)	Voix, Internet, SMS

NIGER TELECOMS S.A.	Fixe et Mobile (2G et 3G)	Voix, Internet, SMS
ZAMANI COM.SA	Fixe et Mobile (2G, 3G et 4G)	Voix, Internet, SMS
AMERICAN TOWERS	d'infrastructures	Location d'infrastructures passives
LIPTINFOR	fournisseurs d'accès internet	Internet
AFRIX TELECOM NIGER	fournisseurs d'accès internet	Internet
COMSATE NIGER	fournisseurs d'accès internet	Internet
BACOREX	fournisseurs d'accès internet	Internet

Tableau 6 : Liste des opérateurs

Le parc d'abonnés

Le parc d'abonnés Fixes

L'évolution du parc d'abonnés Fixe sur les cinq (5) dernières années est donnée dans le tableau ci-après :

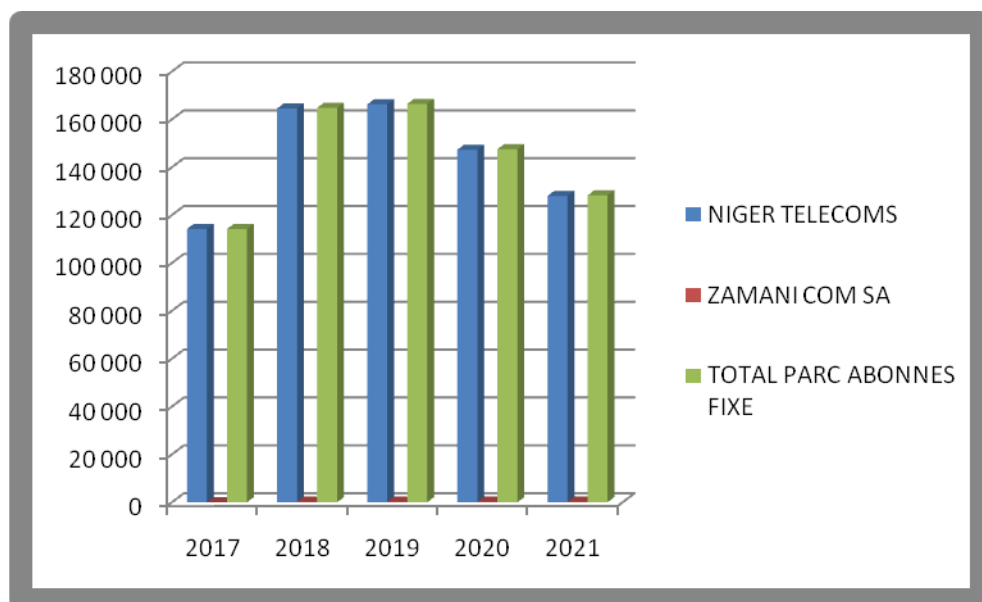
	2017	2018	2019	2020	2021
NIGER TELECOMS	114 193	164 546	166 232	147 291	128 000
ZAMANI COM SA	0	262	235	217	217
TOTAL	114 193	164 808	166 467	147 508	128 217

Tableau 7 : Parc d'abonnés fixe - Source ARCEP

Le parc d'abonnés fixe a régressé de 13% par rapport à 2020. Il y a donc de moins de moins en moins d'abonnés fixe, baisse constatée depuis 2019.

Niger Télécoms détient 99% du parc d'abonnés fixe.

Graphique n°1 : Evolution du nombre d'abonnés fixes



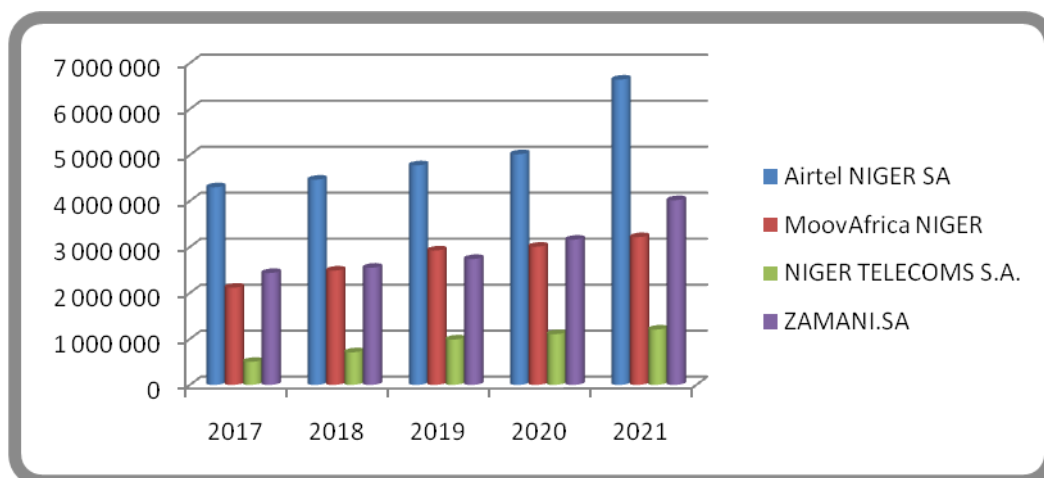
Le Parc d'abonnés Mobiles

	2017	2018	2019	2020	2021
CELTEL NIGER SA	4 296 688	4 462 872	4 774 193	5 014 609	6 638 383
Moov Africa NIGER	2 113 851	2 485 818	2 921 695	3 005 165	3 212 270
NIGER TELECOMS S.A.	500 620	706 996	985 939	1 101 909	1 202 817
ZAMANI.SA	2 432 312	2 547 041	2 736 474	3 157 321	4 016 892
TOTAL	9 343 471	10 202 727	11 418 301	12 279 004	15 070 362

Tableau 8 : Parc d'abonnés Mobile

L'augmentation du nombre d'abonnés mobiles a été régulière sur la période 2017-2021. Elle a été en moyenne d'un million par an, avec une augmentation sensible d'environ deux millions huit cent mille abonnés en 2021 (par rapport à 2020). Cette progression est surtout tirée par CELTEL et ZAMANI.

Graphique n°2 : Evolution du nombre d'abonnés Mobile



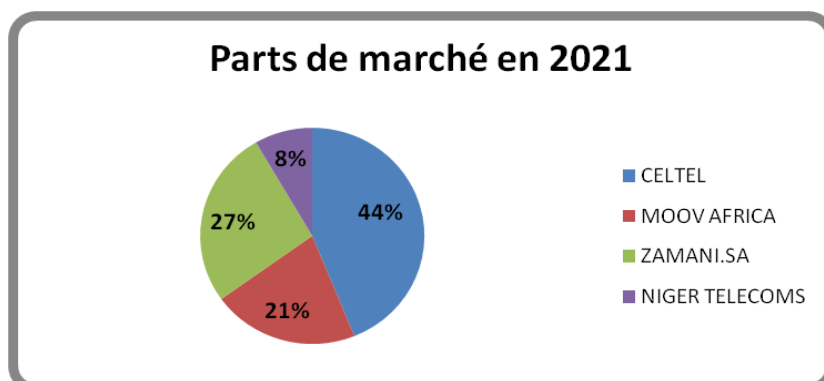
Parts de marché en termes de parc d'abonnés mobiles

	2017	2018	2019	2020	2021
CELTEL	45,99%	43,74%	41,20%	41%	44%
MOOV AFRICA	22,62%	24,36%	25,58%	24%	21%
ZAMANI.SA	26,03%	24,96%	23,90%	26%	27%
NIGER TELECOMS	5,36%	6,93%	8,50%	9%	8%

Tableau 9 : Parts de marchés en termes d'abonnés Mobile

Le tableau ci-dessus montre que le réseau CELTEL détient la plus grande part de marché sur toute la période en termes d'abonnés avec une progression de 3 points de pourcentage en 2021.

Graphique n°3 : parts de marchés en termes d'abonnés mobile en 2021

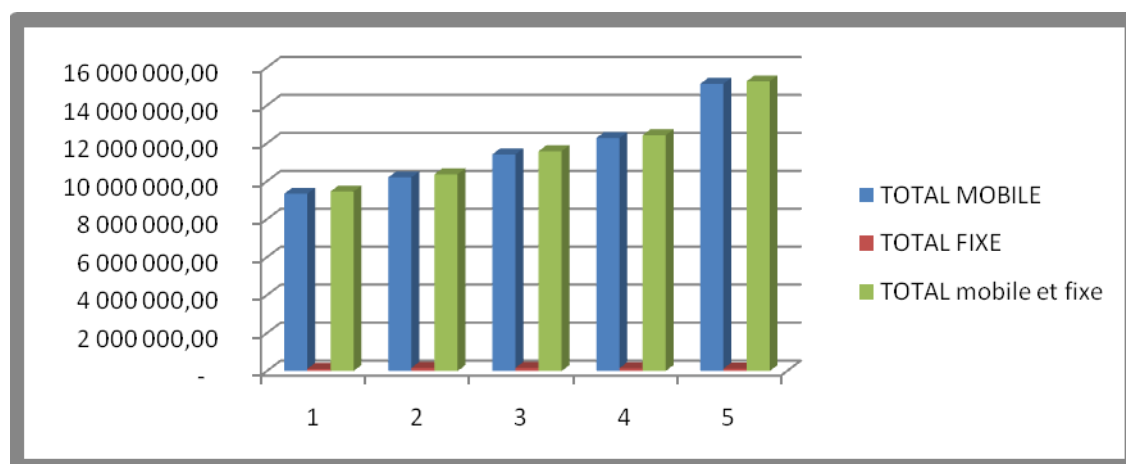


Parc d'abonnés Global (Fixe et Mobile)

	2017	2018	2019	2020	2021
CELTEL NIGER SA	4 296 688	4 462 872	4 774 193	5 014 609	6 638 383
MOOV AFRICA NIGER SA	2 113 851	2 485 818	2 921 695	3 005 165	3 212 270
NIGER TELECOMS	500 620	706 996	985 939	1 101 909	1 202 817
ZAMANI. COM.SA	2 432 312	2 547 041	2 736 474	3 157 321	4 016 892
TOTAL MOBILE	9 343 471	10 202 727	11 418 301	12 279 004	15 070 362
TOTAL FIXE	114 193	164 808	166 468	147 508	128 217
TOTAL mobile et fixe	9 457 664	10 367 535	11 584 769	12 426 512	15 198 579

Tableau 10 : Parc total d'abonnés (fixe et mobile)

Graphique n°4 Evolution du Parc d'abonné total (mobile et fixe)



Le nombre d'abonnés mobile représente 99% du parc total d'abonnés aux réseaux électroniques.

Taux de pénétration

Le taux de pénétration se calcule en divisant le nombre d'abonnés par l'effectif de la population totale de l'année concernée.

Taux de pénétrations fixe

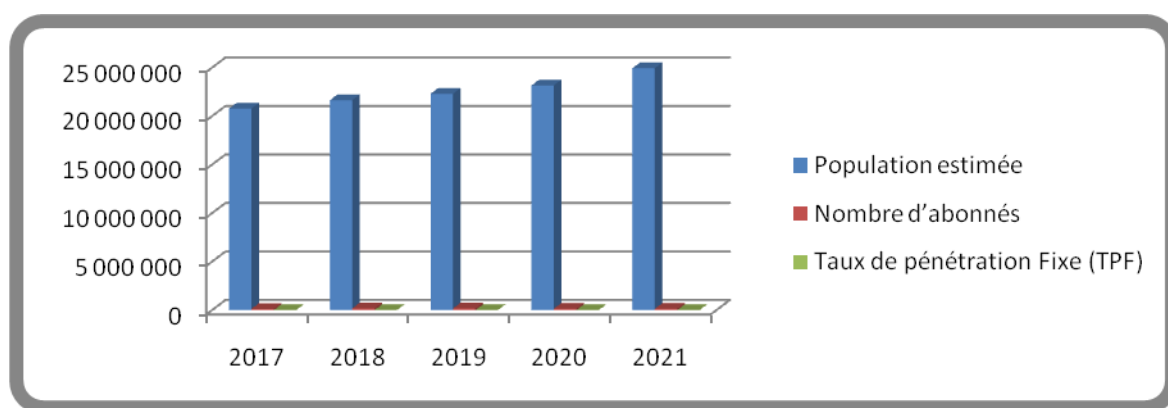
Population estimée	2017	2018	2019	2020	2021
	20 765 875	21 634 343	22 302 377	23 167 035	24 933 140

Nombre abonnés fixe	114 193	164 808	166 467	147 508	128 217
Taux de pénétration fixe	0,55%	0,76%	0,75%	0,64%	0,51%

Tableau 11 : Taux de pénétration Fixe

Le taux de pénétration fixe connaît une diminution en 2021, il n'a guère atteint la barre de 1%.

Graphique n°5 : Taux de pénétration Fixe

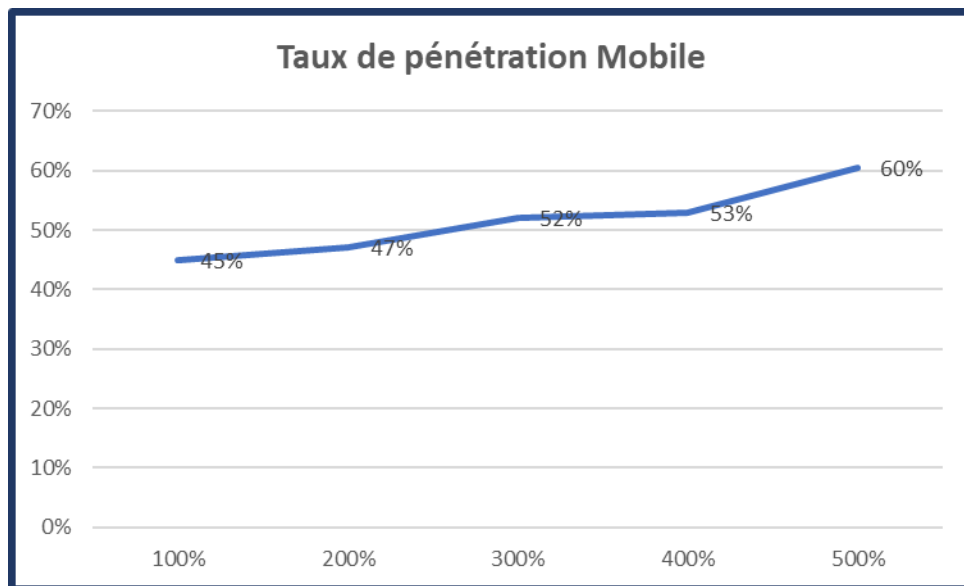


Taux de pénétration mobile

Population estimée	2017	2018	2019	2020	2021
	20 765 875	21 634 343	22 302 377	23 167 035	24 933 140
Nombre abonnés Mobile	9 343 471	10 202 727	11 418 301	12 279 004	15 070 362
Taux de pénétration Mobile	45%	47%	52%	53%	60%

Tableau 12 : taux de pénétration Mobile

Graphique N°6 : Taux de pénétration mobile



Le taux de pénétration mobile est de 61% en 2021. IL a connu une croissance de 8 points de pourcentage par rapport à 2020.

Parc d'abonnés Internet

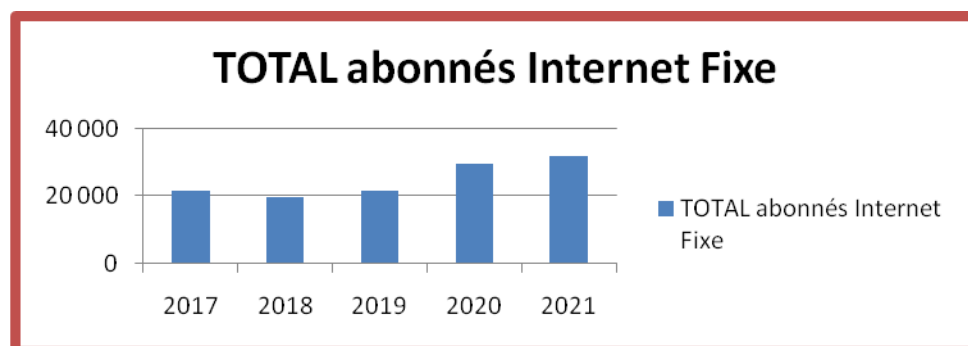
Parc Internet fixe

MODES D'ACCES	2017	2018	2019	2020	2021
Fibre optique	312	116	430	491	537
Liaisons louées	202	97	217	223	203
ADSL	21 067	19 775	21 130	29 049	30574
TOTAL abonnés Internet Fixe	21 581	19 988	21 777	29 763	31 314

Tableau 13 : Parc abonnés Internet Fixe

Le parc d'abonnés internet fixe, contrairement à celui d'abonnés de la téléphonie fixe, n'a connu une régression qu'entre 2017 et 2018 ; il a augmenté de 5,2% entre 2020 et 2021.

Graphique n°7 : Évolution du nombre d'abonnés Internet Fixe



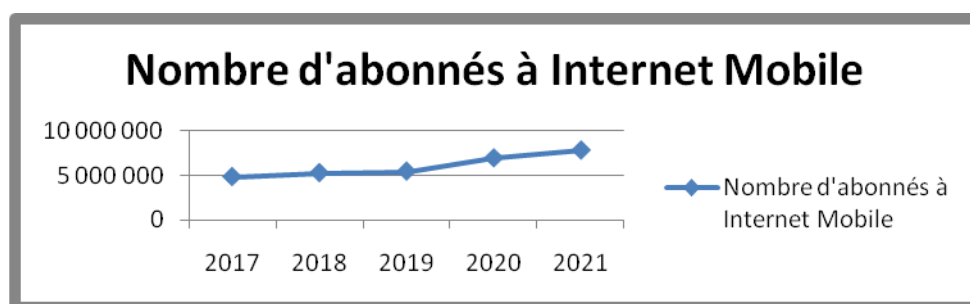
Parc d'abonnés Internet Mobile

Nombre d'abonnés à Internet Mobile	2017	2018	2019	2020	2021
	4 842 585	5 296 159	5 470 434	6 973 672	8 140 984

Tableau 14 : Evolution du Parc Abonnés Internet Mobile

L'augmentation du nombre d'abonnés internet est régulière sur la période 2017-2021. Cette augmentation est plus importante entre 2019 et 2020, due probablement à l'augmentation de télétravail engendré par la COVID 19.

Graphique n°8 : Parc d'abonnés internet Mobile

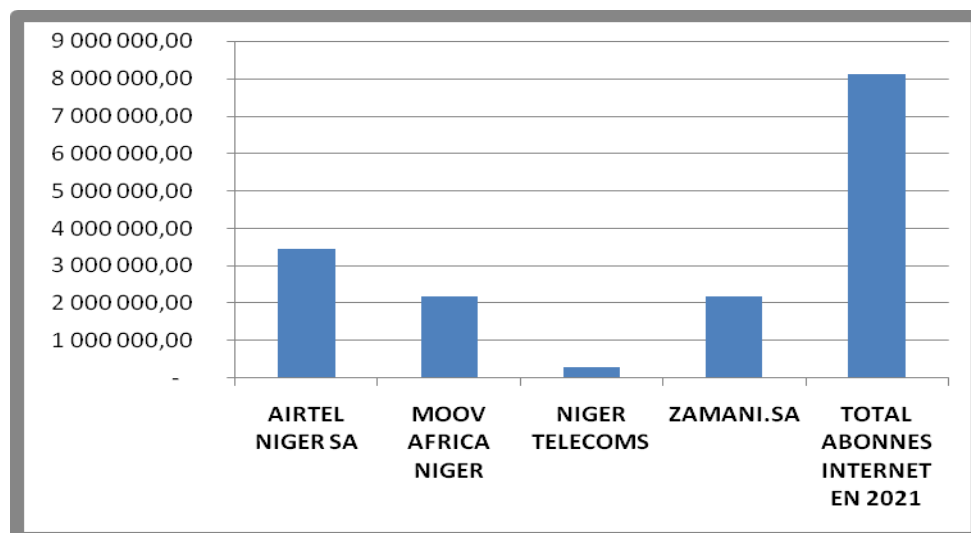


Accès Internet Mobile 2021

OPÉRATEURS	ABONNÉS
AIRTEL NIGER SA	3 462 072
MOOV AFRICA NIGER	2 174 830
NIGER TELECOMS	288 601
ZAMANI.SA	2 184 169
TOTAL	8 109 672

Tableau 15 : Parc d'abonnés à Internet en 2021

Graphique n°9 : Parc d'abonnés Internet Mobile en 2021



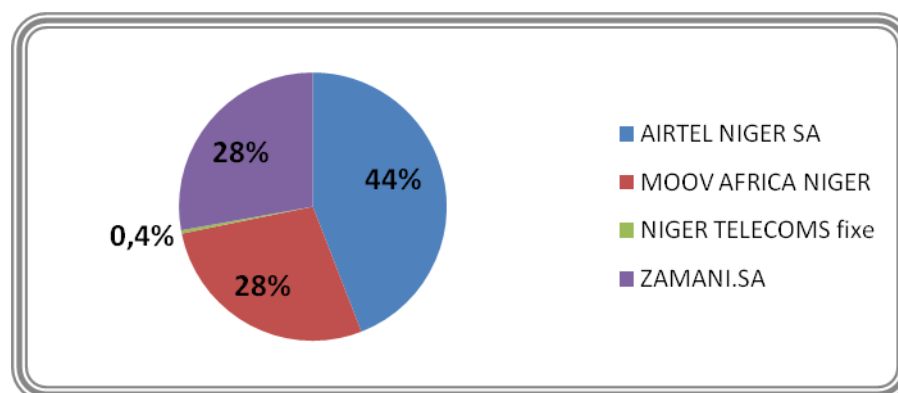
Parts de marchés en termes d'abonnés Internet Mobile en 2021

CELTEL	42,69%
MOOV AFRICA NIGER	26,82%
NIGER TELECOMS fixe	3,56%
ZAMANI.SA	26,93%
TOTAL	100%

Tableau 16 : Parts de marché en termes d'abonnés Internet Mobile en 2021

En 2021, CELTEL NIGER domine le marché d'abonnés internet mobile.

Graphique n°10 : parts de marché abonnés internet mobile en 2021



Taux de pénétration Internet Fixe

	2017	2018	2019	2020	2021
POPULATION ESTIMEE	20765875	21634343	22302377	23167035	24933140
TOTAL abonnés Internet Fixe	21581	19988	21777	29763	31 314
taux de pénétration Internet fixe	0,10%	0,09%	0,10%	0,13%	0,13%

Tableau 17 : taux de pénétration Internet Fixe

Taux de pénétration Internet Mobile

	2017	2018	2019	2020	2021
POPULATION ESTIMEE*	20765875	21634343	22302377	23167035	24933140
Nombre d'abonnés à Internet Mobile	4842585	5296159	5470434	6973672	8 140 984
Taux de pénétration internet mobile	23%	24%	25%	30%	33%

Tableau 18 : Evolution du Taux de pénétration Internet Mobile -Source INS

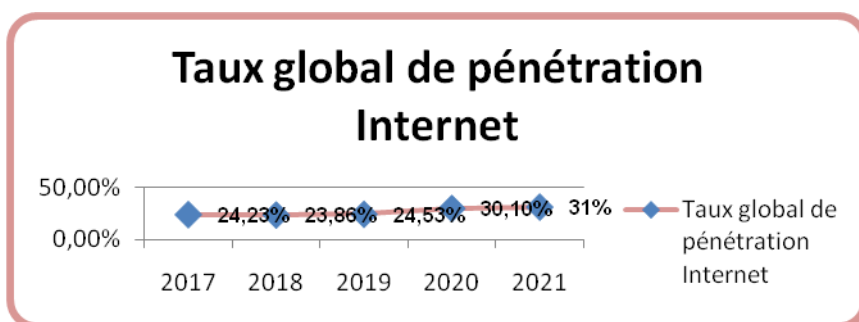
Taux de pénétration Internet global

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés à Internet mobile	4 842 585	5 296 159	5 470 434	6 973 672	8 140 984
Population estimée	20 765 875	21 634 343	22 302 377	23 167 035	24 933 140
taux de pénétration Internet fixe	0,10%	0,09%	0,10%	0,13%	0,13%
Taux global de pénétration Internet Mobile	23%	24%	25%	30%	33%
Taux de pénétration global	23,42%	24,57%	24,63%	30,23%	33,13%

Tableau 19 : Evolution du taux global de pénétration à Internet

L'augmentation du nombre d'abonnés internet est quasi régulière sur la période 2017-2021. Cette augmentation est plus importante en 2020 et 2021.

Graphique n°11 : Taux global de pénétration Internet



Chiffre d'affaires

Evolution du chiffre d'affaires

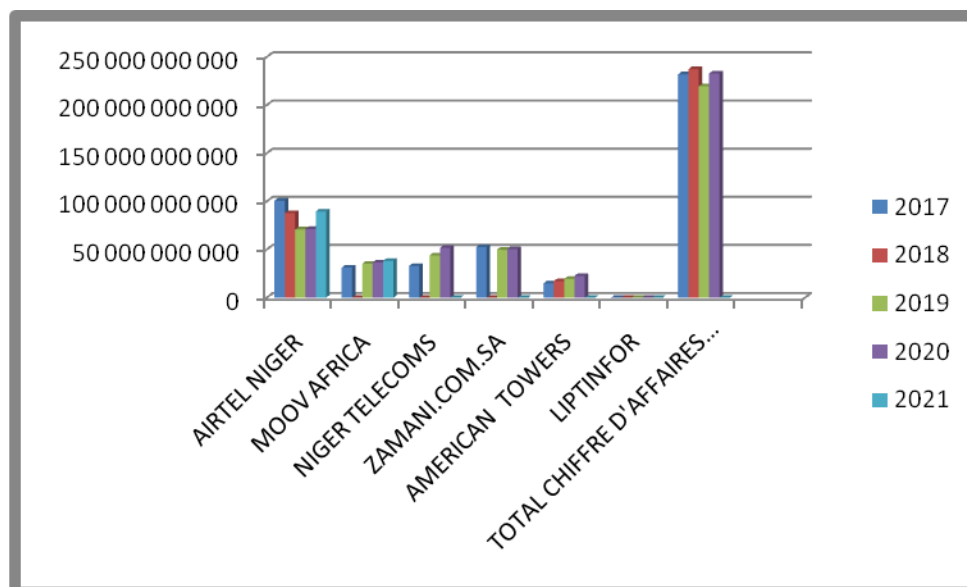
Le chiffre d'affaires des opérateurs se présente comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021
AIRTEL NIGER	100 693 990 119	87 789 774 314	70 986 457 991	71 372 278 074	89 508 081 928
MOOV AFRICA	31 173 794 595	39 195 469 705	35 232 722 776	36 538 762 614	38 182 897 467
NIGER TELECOMS	32 877 557 339	40 413 474 771	43 887 184 092	51 777 214 345	59 906 193 992
ZAMANI.COM.SA	52 486 998 000	52 729 968 000	49 778 145 153	50 576 052 763	55 730 568 453
AMERICAN TOWERS	14 863 730 000	17 252 109 104	19 651 348 375	22 612 749 237	24 029 591 293
LIPTINFOR	-	-	-	-	6 000 000 000
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	232 096 070 053	237 380 795 894	219 535 858 387	232 877 057 033	267 357 333 133

Tableau 20 : Evolution du chiffre d'affaires des opérateurs

Le chiffre d'affaires en 2021, a connu une croissance de 14,8 % par rapport à celui de 2020 ; celui de LIPTINFOR, qui n'était pas disponible avant 2021, apporte sa part de 2,27% dans le chiffre d'affaires de l'ensemble des opérateurs en 2021.

Graphique n°12 : Evolution du chiffre d'affaires



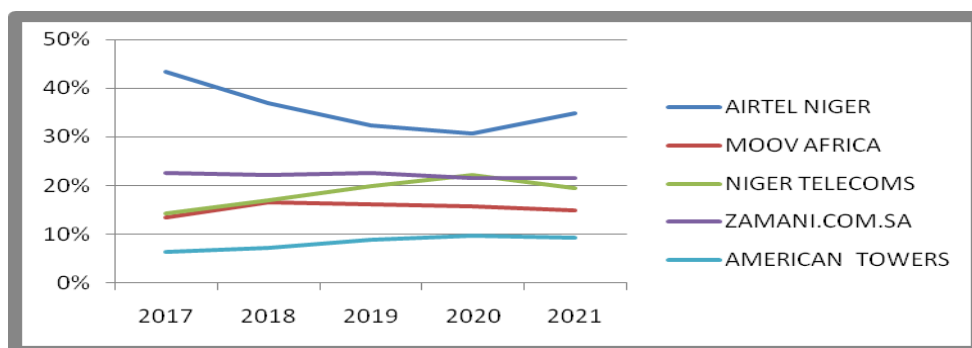
Parts de marchés en chiffres d'affaires

Evolution des parts de marchés en chiffres d'affaires

Opérateurs	2017	2018	2019	2020	2021
AIRTEL NIGER	43%	37%	32%	31%	33%
MOOV AFRICA	13%	17%	16%	16%	14%
NIGER TELECOMS	14%	17%	20%	22%	22%
ZAMANI.COM.SA	23%	22%	23%	22%	21%
AMERICAN TOWERS	6%	7%	9%	10%	7,76%
LIPTINFOR					2,24%

Tableau 21 : Evolution des parts de marchés des opérateurs

Graphique n°11 : Evolution des parts de marchés en chiffres d'affaires



Revenu Moyen Par Abonné (ARPU)

Opérateur	2017	2018	2019	2020	2021
AIRTEL	23 435	19 671	14 869	14 233	13 483
ATLANTIQUE TELECOM	14 747	15 768	12 059	12 159	11 887
NIGER TELECOM	53 476	46 370	44 513	46 989	39 660
ZAMANI.SA	21 579	20 702	18 191	16 019	13 874

Tableau 22 : Evolution de l'ARPU

Le grand écart qui semble exister entre les 3 autres opérateurs de réseau et NIGER TELECOMS est dû au profit tiré de la location de la fibre optique par NIGER TELECOMS.

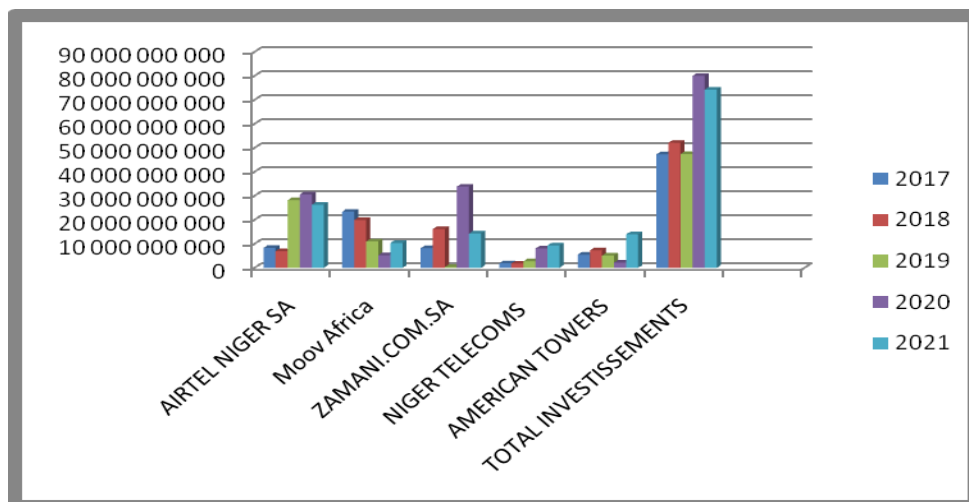
Investissements

OPERATEURS	2017	2018	2019	2020	2021
AIRTEL NIGER SA	8 319 572 407	6 924 830 392	28 221 901 710	30 609 781 656	26 293 493 365
Moov Africa	23 389 544 090	19 947 340 848	10 982 499 637	5 282 670 482	10 388 461 389
ZAMANI.COM.SA	8 199 042 000	16 172 319 000	339 235 860	33 843 935 012	14 310 720 015
NIGER TELECOMS	1 886 156 559	1 783 839 924	2 727 877 544	8 063 864 086	9 343 825 730
AMERICAN TOWERS	5 500 000 000	7 300 000 000	5 111 808 699	2 205 329 546	13 956 726 647
TOTAL INVESTISSEMENTS	47 294 315 056	52 128 330 164	47 383 323 450	80 005 580 782	74 293 227 146

Tableau 23 : Evolution des Investissements des opérateurs

Les investissements en 2021 connaissent une baisse de 7% par rapport à 2020 principalement due à la baisse chez Zamani et Celtel.

GRAPHIQUE N° 13 : EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DES OPERATEURS



EMPLOIS

EMPLOIS	2017	2018	2019	2020	2021
CELTEL	222	207	189	195	197
ATLANTIQUE TELECOMS	118	123	116	109	114
NIGER TELECOMS	1084	1059	1041	1031	968
ZAMANI.COM SA	421	436	372	348	316
AMERICAN TOWERS	31	33	34	35	39
TOTAL OPERATEURS	1876	1858	1752	1715	1634

Tableau 24 : Evolution des Emplois

BANDE PASSANTE INTERNATIONALE (BPI)

OPERATEURS	CAPACITE (Mo)
CELTEL Niger	27 794
MOOV AFRICA Niger	5 000
Niger Télécoms	17 500
ZAMANI TELECOM	18 790
LIPTINFOR	2 820
TOTAL Niger	71 904

Tableau 25 : Bande Passante Internationale

Pour la bande passante, les quatre (4) opérateurs de réseaux et LIPTINFOR totalisent au Niger une capacité de 71904 mo en 2021.

B. Secteur de la Poste

Les acteurs du marché de la poste légalement autorisés sont :

- L'opérateur désigné NIGER POSTE ;
- Les opérateurs privés postaux : DHL et RED STAR

Les Statistiques relatives aux 3 opérateurs détenteurs de licence :

Chiffres d'affaires

OPÉRATEUR	Chiffre global d'affaires toute activité 2021	Chiffre d'Affaires service Courrier 2021
DHL	1 636 641 307	237 238 380
NIGER POSTE	3 498 309 630	503 546 020
RED STAR	100 194 988	95 279 280
TOTAL	5 235 145 925	836 063 680-

Tableau 26 : Chiffre d'affaires des opérateurs postaux détenteurs de licences en 2021-

Les trois (3) opérateurs postaux détenteurs de licence totalisent un chiffre d'affaires de **5 235 145 925 FCFA dont 836 063 680 FCFA uniquement pour le service courrier.**

L'opérateur Historique Niger Poste détient 67% de ce chiffre d'affaires global et 60% du chiffre d'affaires du service courrier.

Emplois

OPÉRATEUR	2021
DHL	18
NIGER POSTE	609
RED STAR	8

Tableau 27 : Nombre d'emplois en 2021 des 3 opérateurs postaux

Autres Statistiques postales

Niger poste 2021

☐ Lettres

Désignation	Domestique	International	Total
Dépôt	5 381	2 114	7 435
Distribution	55 939	6 230	63 163

☐ Paquets et colis

Désignation	Domestique	International	Total
Dépôt	3 806	1 422	5 233
Distribution	3 223	3 514	6 737

☐ Investissements : Non disponible

DHL 2021

	Nombre d'envois
Lettres	3017
Paquets	254
Total	3271

RED STAR 2021

- Nombre d'objets expédiés : 313

CONCLUSION, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Conclusion

La régulation du secteur des communications électroniques et de la poste a connu une évolution positive au cours de l'année 2021 malgré les innombrables défis rencontrés çà et là.

En ce qui concerne le contrôle de conformité des équipements radioélectriques, quarante-cinq (45) demandes d'étude de conformité ont été traitées au cours de l'année 2021 ainsi que cinq (5) missions de surveillance du spectre et inspection des sites radioélectriques ont été réalisées.

L'ARCEP a procédé également à la détermination des marchés pertinents des communications électroniques (gros et détails) au titre de la période 2021-2023.

Pour une meilleure lisibilité dans l'approbation des offres du marché de détail et en raison de leur prolifération, l'ARCEP a initié un projet de décision pour encadrer les offres de détail.

En termes d'accès et l'interconnexion des réseaux et services de communications électroniques il est noté que cinq (5) décisions d'approbation d'offres techniques et tarifaires d'interconnexion des opérateurs titulaires de licence ont été prises.

Il s'agit de quatre (4) opérateurs de téléphonie et un (1) opérateur d'infrastructure.

Concernant le Niger, l'ARCEP a initié la mise en œuvre des initiatives de free roaming, une série de propositions visant à supprimer la surtaxe sur les communications internationales entrantes en provenance des pays membres de la CEDEAO et du G5 Sahel.

Celle-ci a été matérialisée par l'adoption de la loi n°2021-022 du 02 août 2021 portant rectification de la loi des finances n°2020-67 du 10 décembre 2020.

Par ailleurs, divers contrôles de qualité de service ont été effectués sur toutes l'étendue du territoire avec l'implication de la direction du système informatique et de la communication.

Par rapport à l'entrée sur le marché, trois dossiers de demande de licences individuelles pour la fourniture d'accès internet ont été instruits.

Pour ce qui est de la bande passante, en 2021, le Niger détient sur son territoire, quatre (4) opérateurs de réseaux et LIPTINFOR qui totalisent une capacité de 71904 mo.

En fin, en 2021, l'ARCEP a consenti des efforts pour l'amélioration des conditions de travail, à travers la formation du personnel et la mise à jour des matériels et équipements de mesure et de contrôle.

Perspectives

En termes de perspectives, l'ARCEP entend :

- Améliorer la qualité de service, avec beaucoup plus d'ardeur pour amener les opérateurs à respecter les engagements contenus dans leurs cahiers des charges ;
- Mettre en œuvre l'initiative free roaming entre les pays membres de la CDEAO mais aussi entre les pays membres de G5 Sahel ;
- Elaborer la cartographie des zones blanches pour la période 2022 -2023.

Recommandations

- Elaborer un plan national (ou stratégie national) haut débit pour créer les conditions de déploiement des infrastructures adéquates visant à accélérer l'introduction des services innovants haut débit ;
- Accélérer l'adoption des textes réglementaires relatifs au secteur postal.

ANNEXES

Annexe 1 : DECISIONS CNRCEP 2021

- Décision n°000010/ARCEP/CNRCEP/21 du 19 oct 2021 portant mise en demeure de NIGER TELECOMS SA de se conformer aux obligations contenues dans son cahier de charges et dans les textes législatifs et réglementaires
- Décision n°000011/ ARCEP/CNRCEP/21 du 30 septembre 2021 portant adoption de la politique de gestion des risques
- Décision n° 000012/ARCEP/CNRCEP/21 du 10 décembre 2021 fixant les indicateurs de la qualité de service, de la couverture, les modalités de publication de la carte de couverture et portant description du protocole de contrôle des réseaux de communications électroniques ouverts au public au Niger.

Annexe 2 : Assignation

PERMISSIONNAIRE	REFERENCE DECISION	DATE DE SIGNATURE	BANDE DE FREQUENCE	CATEGORIE
CNPC NIGER PETROLEUM S.A	014 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	18-févr.-22	UHF	D
CNPC NIGER PETROLEUM S.A	013 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	18-févr.-22	Bande 7 GHz	D
CNPC NIGER PETROLEUM S.A	015 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	18-févr.-22	Bande C	D
MARKA SECURITE & SERVICES	27 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	21-mars-22	UHF	D
Contingent Allemand	28 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	21-mars-22	UHF (30-512 MHz, 385-399,9875 MHz)	A
Contingent Allemand	29 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	21-mars-22	VHF (30-512 MHz, 58,320-64,8 MHz, 30-90 MHz)	A
Contingent Allemand	30 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	21-mars-22	VHF (118-136,975 MHz, 30-79,975 MHz)	A
Contingent Allemand	31 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	21-mars-22	UHF (225-399,975 MHz)	A
GROUPEMENT CAMACHO ENGENHARIA SA/RC SENEGAL SAU	22 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	10-mars-22	VHF	D
SONIDEP	018 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	3-mars-22	VHF	D

Annexe 3 : ANNULATION

PERMISSIONNAIRE	REFERENCE DECISION	DECISION ANNULEE	DATE DE SIGNATURE	BANDE DE FREQUENCE
EPICENTRE NIGER	33 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	155 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/21	23-mars-22	BANCE C

Annexe 4 : MODIFICATION

PERMISSIONNAIRE	REFERENCE DECISION	DECISION MODIFIEE	DATE DE SIGNATURE	BANDE DE FREQUENCE
IRC	23 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	167/ARCEP/DG/DR/DAJ/C/21	10-mars-22	Bande C

Annexe 5 : RENOUVELLEMENT

PERMISSIONNAIRE	REFERENCE DECISION	DATE DE SIGNATURE	BANDE DE FREQUENCE	DECISION RENOUVELLEE
China Petroleum Engineering Construction Corporation (CPECC)	019 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	03-mars-22	HF	75 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/20
Contingent Allemand	009 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	17-févr-22	VHF (182,675-300 MHz)	003/ARCEP/DG/DR/DAJ/C/19
Contingent Allemand	10 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	17-févr-22	UHF (380-390 MHz)	004/ARCEP/DG/DR/DAJ/C/20
Contingent Allemand	011 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	17-févr-22	VHF (68 MHz)	002/ARCEP/DG/DR/DAJ/C/19
Contingent Allemand	012 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	17-févr-22	VHF (146 - 174 MHz)	001/ARCEP/DG/DR/DAJ/C/19
ADRIEN FOURRIER (Radio amateur)	004 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/22	04-févr-22	Bande Radio amateur	89 ARCEP/DG/DR/DAJ/C/20

Annexe 6 : AUTRES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT

PERMISSIONNAIRE	REFERENCE DE LA LETTRE	OBJET	DATE DE SIGNATURE
IRC	000013 ARCEP/DG/DR/DGPS/22	Changement de Catégorie d'utilisation	17-mars-22
Airtel	000011 ARCEP/DG/DR/DGPS/22	Demande de fréquence 2100 MHz et 2600 MHz	01-mars-22
Airtel	000020 ARCEP/DG/DR/DGPS/22	Demande de la liste des canaux facturés	20-avr-22

Annexe 7 : LISTE DES EQUIPEMENTS HOMOLOGUES

N°	Identité du Demandeur	Marque	Model	Type	Bande de fréquences	CIU	Statut
1	LIPTINFOR NIGER S.A	UBIQUITY	M5	Point d'accès WIFI (Antenne Directionnelle)	5470 – 5850 MHz	LIP-UBI-M5-ARCEP-020720	Conforme
2	CHINA PETROLEUM ENGINEERING CONSTRUCTION CORPORATION	CODAN	ENVOY X2	Radio à onde courte	HF	CPE-COD-ENV-ARCEP-090720	Conforme
3		CODAN	CODAN 9350	Antenne Mobile	HF	CPE-COD-935-ARCEP-090720	Conforme
4		CODAN	CODAN C-463	Antenne Trois-lignes	HF	CPE-COD-C46-ARCEP-090720	RAS
5		MOTOROLA	SLR5300	Station Relais	HF	CPE-MOT-SLR-ARCEP-090720	Conforme
6		Beijing Chengzhi Beifen Electrical Technology Co., Ltd	TQJ350M	Antenne en bâton	HF	CPE-BEI-TQJ-ARCEP-090720	RAS
7		Beijing Chengzhi Beifen Electrical Technology Co., Ltd	TQJ350M	Antenne ventouse (en voiture)	HF	CPE-BEI-TQJ-ARCEP-090720	RAS
8	ONG Noé	Arabsat 5C	iDirect Evolution	Modème VSAT	Bande C	NOE-ARA-IDI-ARCEP-10082020	Conforme
9	Millennium Challenge Account – Niger (MCA – Niger)	CODAN	Envoy X1	Emetteur-Récepteur	HF	MCA-COD-ENV-ARCEP-070920	Conforme
10	CORIS BANK	RADWIN	MIMO-OFDM	Sectorielle	5.8 GHz	COR-RAD-MIM-ARCEP-180521	Conforme
11	Welt Hunger Hilfe - WHH	Channel Master	2.4m Receive-transmit offset antenna system	Type 243	Bande C	WHH-CHA-24M-ARCEP-170521	Conforme
12	MANGA SECURITE	MOTOROLA	GM360	Station De Base	VHF (136-174 MHz)	MAN-MOT-GM3-ARCEP-200521	Conforme
13	NIGER Airlines	ICOM	AH-710	Antenne Large Bande HF	HF	NIG-ICO-AH7-ARCEP-200521	Conforme
14			IC-78	Base HF	HF (1,6 MHz – 30MHz)	NIG-ICO-IC7-ARCEP-200521	Conforme
15	Hyde and Associates -MSF Suisse	Prodelin	GD Satcom 1241	Idirect X7	Bande C	MSF-PRO-GDS-ARCEP-21052021	Conforme
16	SAMU Niger	MOTOROLA	DP24001E	Portatif	VHF	SAM-MOT-DP2-ARCEP-25052021	Conforme
17			DM4401E	Base Fixe	VHF	SAM-MOT-DM4-ARCEP-25052021	Conforme
18			SLR 5500	Relai VHF	VHF	SAM-MOT-SLR-ARCEP-25052021	Conforme

N°	Identité du Demandeur	Marque	Model	Type	Bande de fréquences	CIU	Statut
19	MSF Espagne	UBIQUITI	NANOSTATION	M2	2.4 GHz	MSF-UBI-NAN-ARCEP-280521	Conforme
20	SONIOGA	Ubiquity	AF-5U	AF-5U	5.8 GHz	SON-UBI-AF5-ARCEP-070621	Conforme
21	SRM	MOTOROLA	DP2000e	Portatif	VHF (136-174 MHz)	SRM-MOT-DP2-ARCEP-18062021	Conforme
22	Welt Hunger Hilfe - WHH	Ubiquity	M5	Ubiquity M5	5.8 GHz	WHH-UBI-M5-ARCEP-250521	Conforme
23	World Vision	CODAN	ENVOY X1	Base & Mobile	HF	WOR-COD-ENV-ARCEP-170721	Conforme
24							
25							
26	MSF Espagne	Prodelin 1132	New Japan Radio NJR2784HK	New Japan Radio NJR2784HK	Bande Ku	MSF-PRO-NJR-ARCEP-111021	Conforme
27	Welt Hunger Hilfe - WHH	Norsat LNB (The Channel Master)	C-Bande Circular	C-Bande Circular	Bande C&Ku	WHH-NOR-CBC-ARCEP-111021	Conforme
					Bande C&Ku		
28	Ambassade des Pays-Bas	Motorola	SLR8000	SLR8000	VHF	APB-MOT-SLR-ARCEP-11102021	Conforme
29	NIGERCAB	Motorola	DM 4601E	OMNI	VHF	NIG-MOT-DM4-ARCEP-030221	Conforme
30	Save The Children	Ubiquity	LOCO M5	Rirective	5470-5725 MHz	SAV-UBI-LOC-ARCEP-250221	Conforme
31	IRC	Channel Master	Norsat 8520R C-band PLL	Modem Newtec MDM2510	Bande C	IRC-CHA-NOR-ARCEP-151121	Conforme
32	EPICENTRE	NanoBeam	NBE-5AC-Gen2	NBE-5AC-Gen2	BLR 2.4 GHz et BLR 5.8 GHz	EPI-NAN-NBE-ARCEP-151121	Conforme
33		ICOM	IC-F5062	IC-F5062	VHF	EPI-ICF-ICF-ARCEP-151121	
34	GSP	Motorola	DP 4601E	DP 4601E	VHF	GSP-MOT-DP4-ARCEP-310821	Conforme
35			DP 2400	DP 2400		GSP-MOT-DP2-ARCEP-310821	
36		ICOM	IC-F5000	IC-F5000		GSP-ICO-ICF-ARCEP-310821	
37	VITAL SECURITE	BAOFANG	UV-5R	UV-5R	VHF	GSP-BAO-UV5-ARCEP-310821	Conforme
38		BAOFANG	UV-9RPlus	UV-9RPlus		GSP-BAO-UV9-ARCEP-310821	

N°	Identité du Demandeur	Marque	Model	Type	Bande de fréquences	CIU	Statut
39		BESTONE	BT-1000	BT-1000		GSP-BES-BT1-ARCEP-310821	
40		MOTOROLA	MT-777R	MT-777R		GSP-MOT-MT7-ARCEP-310821	
41	Ministère de la défense (Contingent Allemand)	Tetrapol (Basis station/Handheld)	Tetrapol (ATT25/Handheld)	Whip	UHF-SHF	MDN-TET-ATT-ARCEP-300821	Conforme
42		Tetrapol IDR	Tetrapol Handheld	Whip	VHF	MDN-TET-HAN-ARCEP-300821	Conforme
43	CBAO	Comtech	CDD564 AL	CDD564 AL	Bande C	CBA-COM-CDD-ARCEP-191021	Conforme

Annexe 8 : AGREMENT D'INSTALLATEUR

Installateurs agréés	N° décision	Date décision	Agrément
GRUPE KANF-ELECTRONICS	DECI-0381	17/09/2021	AGR-0006/ARCEP/DG/DR
TOWER SAT-COM	DECI-0368	20/08/2021	
RAINBOW SERVICES	DECI-0360	13/07/2021	AGR-0004/ARCEP/DG/DR
ITECH BUSINESS	DECI-0341	22/06/2021	AGR-0003/ARCEP/DG/20
GA TECHNOLOGIE NIGER	DECI-0339	18/06/2021	AGR-0002/ARCEP/DG/20
CECIG	DECI-0337	22/06/2021	AGR-0015
CAMUSAT Niger	DECI-0280	31/03/2021	AGR-0001/ARCEP/DG/20

Annexe 9 : ATTRIBUTION RESERVATION ET ABROGATION D'ATTRIBUTION DE NUMEROS

Numéros/Blocs de numéros	Nature de la décision	Sociétés	Références des décisions
6465	Réservation	WELT HUNGER HILF	Décision n°001/ARCEP/DG/DEMCE/DAJ/C/21 du 04 janvier 2021
6465	Attribution	WELT HUNGER HILF	Décision n°006/ARCEP/DG/DEMCE/DAJ/C/21 du 18 janvier 2021
456	Attribution	ORABANK NIGER	Décision n°014/ARCEP/DG/DEMCE/DAJ/C/21 du 10 février 2021
2224	Réservation	BADL-RIS	Décision n°013/ARCEP/DG/DEMCE/DAJ/C/21 du 18 février 2021
2224	Attribution	BADL-RIS	Décision n°016/ARCEP/DG/DEMCE/DAJ/C/21 du 19 février 2021
3553	Réservation	SAVE THE CHILDREN	Décision n°041/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 26 avril 2021
3553	Attribution	SAVE THE CHILDREN	Décision n°181/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 30 déc 2021
3213	Réservation	MAGS INFORMATIQUE	Décision n°65/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 11 juin 2021
86000000 - 86009999	Réservation	CELTEL NIGER SA	Décision n°55/ARCEP/DG/DRx/DAJ/C du 04/06/2021
86000000 - 86009999	Attribution	CELTEL NIGER SA	Décision n°62/ARCEP/DG/DRx/DAJ/C/21 du 09/06/2021
87510000 - 87999999	Réservation	CELTEL NIGER SA	Décision n°56/ARCEP/DG/DRx/DAJ/C/21 du 04/06/2021
87510000 à 87999999	Attribution	CELTEL NIGER SA	Décision n°63/ARCEP/DG/DRx/DAJ/C/21 du 09/06/2021
500	Abrogation d'attribution	NIGER TELECOMS	Décision n°061/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 07 Juin 2021
430,440,450,460	Réservation	ANSI	Décision n°066/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 11 Juin 2021
415	Réservation	NIGER POSTE	Décision n°064/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 11 Juin 2021
3213	Attribution	MAGS INFORMATIQUE	Décision n°ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21

Numéros/Blocs de numéros	Nature de la décision	Sociétés	Références des décisions
			du 30 juin 2021
3838	Abrogation d'attribution	NIGER LIFE	Décision n°81/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 19 juillet 2021
987	Abrogation d'attribution	PROXYMEO	Décision n°113/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
4554	Abrogation d'attribution	ONG ACTED	Décision n°004/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 18 janvier 2021
6000	Abrogation d'attribution	MEDIATEL	Décision n°85/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
4080	Abrogation d'attribution	NIGER AGENCE CONSEIL	Décision n°84/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
6468	Abrogation d'attribution	NOVATECH	Décision n°86/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
303	Abrogation d'attribution	OPTIMA SARL	Décision n°87/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
1404	Abrogation d'attribution	OPTIMA SARL	Décision n°87/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
4042	Abrogation d'attribution	PPAAO-NIGER	Décision n°88/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
6161	Abrogation d'attribution	INTERLINQ NIGER (W	Décision n°89/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
3535	Abrogation d'attribution	MAIKIBI DJIBRILA	Décision n°90/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
8093	Abrogation d'attribution	MALEA MMS	Décision n°91/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
8787	Abrogation d'attribution	E-MOBYL	Décision n°92/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
3030	Abrogation d'attribution	GIGANET SARL	Décision n°93/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
4040	Abrogation d'attribution	GIGANET SARL	Décision n°93/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
5050	Abrogation d'attribution	GIGANET SARL	Décision n°93/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021

Numéros/Blocs de numéros	Nature de la décision	Sociétés	Références des décisions
6060	Abrogation d'attributio n	GIGANET SARL	Décision n°93/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
3300	Abrogation d'attributio n	I-SERVICES	Décision n°94/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
3301	Abrogation d'attributio n	I-SERVICES	Décision n°94/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
512	Abrogation d'attributio n	INTERACTIVE MULT	Décision n°95/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
712	Abrogation d'attributio n	INTERACTIVE MULT	Décision n°95/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
812	Abrogation d'attributio n	INTERACTIVE MULT	Décision n°95/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
3166	Abrogation d'attributio n	GSIE TECHNOLOGIE	Décision n°96/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
3839	Abrogation d'attributio n	CLEFT- KINDER	Décision n°97/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
3840	Abrogation d'attributio n	CLEFT- KINDER	Décision n°97/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
3841	Abrogation d'attributio n	CLEFT- KINDER	Décision n°97/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
4045	Abrogation d'attributio n	CRISTAL	Décision n°98/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
2000	Abrogation d'attributio n	CELTOUCH CI	Décision n°100/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
2001	Abrogation d'attributio n	CELTOUCH CI	Décision n°100/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
2002	Abrogation d'attributio n	CELTOUCH CI	Décision n°100/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
505	Abrogation d'attributio n	3STI-TECHNOLOGIES	Décision n°101/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
8282	Abrogation d'attributio n	AFRICATEL AVS	Décision n°102/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/ C/21 du 22 juillet 2021
1020	Abrogation d'attributio n	AJAP	Décision n°103/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/

Numéros/Blocs de numéros	Nature de la décision	Sociétés	Références des décisions
	n		C/21 du 22 juillet 2021
2425	Abrogation d'attribution	A&T BUSINESS	Décision n°104/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
5353	Abrogation d'attribution	AGDAL IT (ANCIEN S	Décision n°105/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
4343	Abrogation d'attribution	SAHEL NTIC	Décision n°106/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
09869001	Abrogation d'attribution	ATLAS INTERACTIV	Décision n°107/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
09869002	Abrogation d'attribution	ATLAS INTERACTIV	Décision n°107/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
4242	Abrogation d'attribution	ABG COMMUNICATIONS	Décision n°108/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
7475	Abrogation d'attribution	AFRICABLE NETWORK SA	Décision n°109/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
3051	Abrogation d'attribution	EQUAL ACCESS	Décision n°110/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
3052	Abrogation d'attribution	EQUAL ACCESS	Décision n°110/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
7979	Abrogation d'attribution	ASSOTEL	Décision n°103/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
410	Abrogation d'attribution	ZAMOHA	Décision n°112/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
426	Abrogation d'attribution	BENAFSOL	Décision n°99/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
2010	Abrogation d'attribution	MARISE DECOR	Décision n°120/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 22 juillet 2021
	Attribution	ORABANK NIGER	Décision n°014/ARCEP/DG/DEMCE/DAJ/C/21 du 10 février 2021
4141	Réservation	WORLD VISION	Décision n°134/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 29 sept 2021
105	Réservation	AL IZZA	Décision n°19/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 04 mars 2021

Numéros/Blocs de numéros	Nature de la décision	Sociétés	Références des décisions
105	Attribution	AL IZZA	Décision n°023/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 08 mars 2021
500	Abrogation d'attribution	SEEN	Décision n°152/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 02 novembre 2021
499	Attribution	SEEN	Décision n°157/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 11 novembre 2021
86010000 à 86099999 et 86100000 à 86999999	Réservation	CELTEL NIGER SA	Décision n°180/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 30 décembre 2021
AB=86010000 à 86099999 et 86100000 à 86999999	Attribution	CELTEL NIGER SA	Décision n°001/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 07 janvier 2022
505 et 512	Réservation	ATLANTIQUE TELECOMS NIGER	Décision n°139/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 07 oct 2021
505 et 512	Attribution	ATLANTIQUE TELECOMS NIGER	Décision n°146/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 25 oct 2021
4664	Réservation	DEV4SMART	Décision n°164/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 18 novembre 2021
227	Réservation	WAYA	Décision n°177/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 13 décembre 2021
4620 et 4630	Réservation	WAVE MOBILE MONEY	Décision n°151/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 27 octobre 2021
4620 et 4630	Attribution	WAVE MOBILE MONEY	Décision n°042/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/22 du 11 avril 2022
6969	Transfert	STM SOCIETE MODERNE DE TRANSPORT	Décision n°172/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 04 décembre 2021
4664	Attribution	DEV4SMART	Décision n°47/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 21 avril 2022
444	Réservation	MOOV AFRICA NIGER	Décision n°163/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 18 nov 2021
444	Attribution	MOOV AFRICA NIGER	Décision n°168/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 29 nov 2021
3223	Réservation	COMMISSION NATIONALE D'ELIGIBILITE DES REFUGIES	Décision n°/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 2021
3223	Attribution	COMMISSION NATIONALE D'ELIGIBILITE DES REFUGIES	Décision n°178/ARCEP/DG/DRSCE/DAJ/C/21 du 2021

Numéros/Blocs de numéros	Nature de la décision	Sociétés	Références des décisions
			C/21 du 13 déc 2021

ANNEXE 10 : SERVICE A VALEUR AJOUTEE - SVA

opérateur	Objet	Date décision	Etat	Réponse	Déclaration
SEEN	changement du numéro 500 de la ligne verte	15/10/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0027/ARCEP/21
CELTEL NIGER SA	Accès " forfaits Appel & Internet"	09/12/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0002/ARCEP/22
WAYA	Revente et fourniture de service internet	12/11/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0024/ARCEP/21
WAYA	Revente et fourniture de service internet	12/11/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0023/ARCEP/21
CELTEL NIGER SA	Offre Promotionnelle Bienvenue 2022	01/12/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0025/ARCEP/21
SOCIETE MODERNE DE TRANSPORT STM	Service mobile	09/11/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0022/ARCEP/21
DEV4SMART	revente et fourniture de service Internet	15/11/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0018/ARCEP/21
DEV4SMART	Service d'information en ligne	15/11/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0019/ARCEP/21
DEV4SMART	messaging vocale	15/11/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0020/ARCEP/21
DEV4SMART	Service mobile sms	15/11/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0021/ARCEP/21
WAVE	Ligne verte pour wave "transfert d'argent"	07/10/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0017/ARCEP/21

opérateur	Objet	Date décision	Etat	Réponse	Déclaration
WAVE	Service de Transfert d'argent avec un numéro court	07/10/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0016/ARCEP/21
ATLANTIQUE TELECOMS NIGER	Déclaration de service à valeur ajoutée avec num court 444	24/09/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0026/ARCEP/21
COMMISSION NATIONALE D'ELIGIBILITE DES REFUGIES	Création d'une ligne verte	14/09/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0014/ARCEP/21
ATLANTIQUE TELECOMS NIGER	Service mobile	31/08/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0015/ARCEP/21
WORLD VISION	ligne verte pour les plaintes et avis des bénéficiaires	07/07/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0013/ARCEP/21
Niger Transfert d'Argent (NITA-SA)	Service d'information en ligne	14/06/2021	Non validé	Aucune	
CROIX ROUGE INTERNATIONALE	Service d'information en ligne	28/05/2021	Non validé	Aucune	
ANSI	Service mobile	11/05/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0012/ARCEP/21
NIGER POSTE	Déclaration d'un service mobile MMS	20/05/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0008/ARCEP/21
NIGER POSTE	déclaration d'un servie mobile sms	20/05/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0009/ARCEP/21
NIGER POSTE	Déclaration de service d'accès aux données	20/05/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0010/ARCEP/21
NIGER POSTE	Déclaration d'un service d'échange de données	20/05/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0011/ARCEP/21

opérateur	Objet	Date décision	Etat	Réponse	Déclaration
	informatisées				
MAGS INFORMATIQUE	Service mobile	26/05/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0007/ARCEP/21
MAGS INFORMATIQUE	Service mobile	26/06/2021	Validé	Refusée	
MACROLIAS	DEMANDE REJETEE	20/04/2021	Non validé	Aucune	
MACROLIAS	DEMANDE REJETEE	20/04/2021	Non validé	Aucune	
MACROLIAS	DEMANDE REJETEE	20/04/2021	Non validé	Aucune	
MACROLIAS	DEMANDE REJETEE	20/04/2021	Non validé	Aucune	
MACROLIAS	DEMANDE REJETEE	20/04/2021	Non validé	Aucune	
NIGERcab	DOSSIER NON COMPLETE	19/04/2021	Non validé	Aucune	
SAVE THE CHILDREN	Déclaration d'un service à valeur ajoutée avec le numéro 3553	08/03/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0006/ARCEP/21
INITIATIVE FEMMES	DOSSIER NON COMPLETE	18/03/2021	Non validé	Aucune	
CELTEL NIGER SA	Service mobile	12/04/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0004/ARCEP/21

opérateur	Objet	Date décision	Etat	Réponse	Déclaration
SAVE THE CHILDREN	Déclaration d'un service à valeur ajoutée avec le num 3553	08/03/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0005/ARCEP/21
AL IZZA	Déclaration de service à valeur ajoutée NUM 105	04/03/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0003/ARCEP/21
AL IZZA	Déclaration de service à valeur ajoutée NUM 105	04/03/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0002/ARCEP/21
BADL-RIS	déclaration de service à valeur ajoutée NUM court 2224	17/02/2021	Validé	Acceptée	DECLA-0001/ARCEP/21

Annexe 11 : AUTORISATIONS RÉSEAUX INDÉPENDANTS

opérateur	Objet	Date décision	Etat	Réponse
CNFA/USAID YALWA(CULTIVING NEW FRONTIER IN AGRI)	réseau privé indépendant radioélectrique.	03/11/2021	Validé	Acceptée
MARKA SECURITE & SERVICES	Installation et exploitation d'un réseau de service mobile dans la bande UHF à Niamey	20/10/2021	Validé	Acceptée
WAPCO NIGER	Installation et exploitation d'un réseau mobile dans las bandes HF et VHF à Dosso, Diffa, Maradi, Tahoua et Zinder	30/08/2021	Validé	Acceptée
VITAL SECURITE	réseau indépendant de service mobile dans la	04/08/2021	Validé	Acceptée

	bande VHF.			
Groupe Planète d'Afrique	réseau indépendant de service mobile dans la bande HF.	08/04/2021	Validé	Acceptée
Société de Recherche Minière SRM	réseau privé indépendant radioélectrique.	22/03/2021	Validé	Acceptée
MANGA SECURITE	Installation et exploitation d'un réseau de service mobile privé	17/04/2021	Validé	Acceptée
Welthunger Hilfe Niger	réseau privé indépendant radioélectrique.	26/04/2021	Validé	Acceptée

Annexe 12 : LISTE DES MISSIONS DE REPRÉSENTATION

MISSIONS DE REPRESENTATION 2021

THEMATIQUE	Destination	Période
VISITE DE TRAVAIL DU MPTE/N	Dakar	30/01/2021 AU 4/02
18è ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE	Abuja	8 AU 12/ 3/21
REUNION SUR LA REGULATION DES TECHNOLOGIES EMERGENTES	Ankara	5 AU 15/03/21
VOYAGE D'ETUDES	Ouaga	04 au 10/04 2021
2ème Session ordinaire de la CPEAO	Conakry	12 AU 17/06/2021

10ème Session ordinaire de l'UPAP	Victoria Falls	19 au 27 /06/2021
27ème Congres de l'UPU	Abidjan	07 au 28/08/2021
Participation à la Recette en usine des équipements de la phase 2	Munich	05 au 26/09/2021

Annexe 13 : Tableau de quelques réalisations phares de 2021

ACTIVITES PHARES REALISEES EN 2021 EN FONCTION DES AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PLAN D' ACTIONS 2021

Tableau 28: Activités Phares 2021

Axes	objectifs stratégiques	Activités Réalisées
Renforcement de la connectivité numérique	Assurer une meilleure qualité des services	Vérification du fonctionnement normal des nouveaux systèmes radioélectriques Contrôle de certaines obligations des opérateurs détenteurs de licence et SVA Audit QoS Elaboration d'un nouveau manuel de contrôle Contrôle de l'effectivité de l'application des tarifs annoncés Acquisition d'une plateforme de contrôle de la facturation des tarifs

	Encourager l'innovation des services	Mise à jour des arrêtés 11 et 12 pour prendre en compte les nouveaux services
	Inciter le développement des infrastructures	Traitement des demandes de construction des infrastructures de télécommunications
Renforcement de la régulation postale	<i>Comblar les insuffisances de la loi 2005 en adoptant une nouvelle loi postale</i> <i>Faire respecter les obligations inscrites dans les cahiers de charges par certains opérateurs privés postaux</i> <i>Mener des actions pour lever les difficultés de la loi postale et ses textes d'application</i> <i>Assurer le contrôle régulier des opérateurs postaux</i>	Mise en place un comité de relecture de la loi 2005 Organisation de rencontres avec les opérateurs Organisation de réunions de relecture de la loi Réalisation de contrôles inopinés Identification des difficultés d'application Adaptation des textes au contexte du secteur Rencontres avec les opérateurs pour échanges Identification des OPP Contrôle des obligations, cahiers de charges, Redevances Suivi convention Etat-Opérateur désigné

Renforcer la concurrence dans les secteurs régulés	Promouvoir la concurrence	Surveillance des marchés des communications électroniques Elaboration d'observatoires trimestriels de communication électroniques et de la poste publiés sur le site WEB.
Renforcement de la protection des consommateurs	<i>Mettre en place un système approprié de réception des plaintes des consommateurs par l'ARCEP</i> <i>Renforcer le système d'information et de renseignement des consommateurs par les opérateurs</i> <i>Mettre en place un cadre de communication, sensibilisation, éducation des consommateurs</i> <i>Limiter dans la durée et en nombre les offres promotionnelles</i> <i>Adopter et mettre en place le cadre réglementaire sur la protection du public contre le rayonnement électromagnétique</i> <i>Procéder au contrôle permanent des tarifs des opérateurs</i>	Contrôle de la communication effective au Public par les opérateurs des caractéristiques des offres approuvées.

Optimisation de la gestion des ressources rares	renforcer la gestion des ressources en fréquences	Contribution à la mise à jour des éléments de facturation des redevances de fréquences radioélectriques
		Fiabilisation du Registre National des Fréquences
		Traitement des demandes d'attribution des ressources en numérotation
		Optimisation du Plan GE84
	Acquérir des outils de contrôle du spectre Renforcer la gestion des ressources en numérotation	Mise à jour le système de gestion du spectre (reliquat contrat de 2020) Finalisation du processus d'acquisition des outils de contrôle du spectre Traitement des demandes d'attribution des ressources en numérotation